COMMUNE DE SAUBRAZ

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN D'AFFECTATION DU VILLAGE

Dossier n° 2239

Version du (enquête publique) 05.04.2022

PLAREL SA LAUSANNE

Approuvé par la Municipalité
Saubraz, le
Syndic D. Marguccio — Secrétaire N. Joss

Soumis à l'enquête publique
du au
Au nom de la Municipalité
Syndic D. Marguccio — Secrétaire N. Joss

Adopté par le Conseil général
Saubraz, le
Président — Secrétaire

Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud
Lausanne, le
La Cheffe du Département

Entré en vigueur le

PLAN D'AFFECTATION DU VILLAGE
Echelle 1/1'000

GENERALITES

- Périmètre du plan d'affectation communal
- Périmètre du plan d'affectation du village

AFFECTATIONS

- Zone centrale 15 LAT A
- Zone centrale 15 LAT B
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - secteur n°
- Zone de verdure A 15 LAT
- Zone de verdure B 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Aire forestière 18 LAT - lisière indicative / lisière constatée soumise à enquête publique

MESURES DE PROTECTION

- Monuments culturels : bâtiments notés 2 au recensement architectural
- Monuments culturels : bâtiments / objets notés 3 au recensement architectural
- Monument culturels : bâtiments / objets notés 4 au recensement architectural
- INV Monuments culturels : bâtiments inscrits à l'inventaire des monuments non classés
- Objets portés à l'Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites - n° d'identification
- Régions archéologiques - n° d'identification
- Secteurs de restrictions "inondations"
- Secteurs de restrictions "glissements de terrain"
- Secteurs de protection du site bâti 17 LAT (parcs et jardins historiques ICOMOS)
- Sites pollués
- Espace reservé aux eaux

MESURES DE CONSTRUCTION

- Limite des constructions nouvelles
- Limite des constructions en lisière

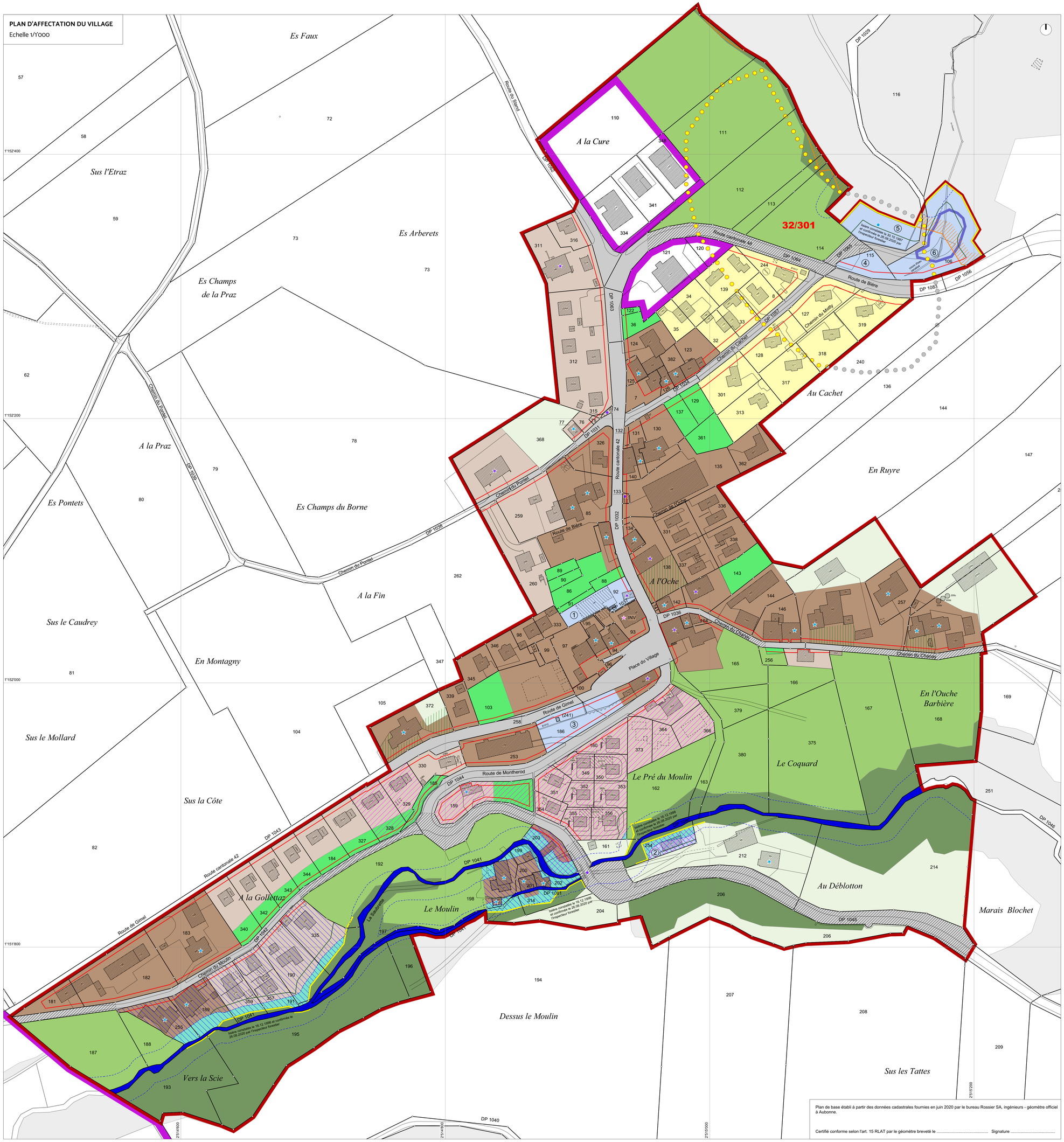

Plan de base établi à partir des données cadastrales fournies en juin 2020 par le bureau Rossier SA, ingénieurs - géomètre officiel à Aubonne.

Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le géomètre breveté le ..... Signature .....